

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 AOUT 2020 – 20H00

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un du mois d'août à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur DIDIER Jean, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués L'an deux mil vingt, le dix-huit du mois d'août.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 10

- M. Jean DIDIER, Maire
- M. Florian GIRARD, Adjoint au maire
- M. Bruno RAMBAUD, Adjoint au maire
- Mme. Solange GRAND, Maire délégué
- M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, Conseiller
- Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère
- M. Cédric MARTIN, Conseiller
- M. Alain MOLLARET, Conseiller
- M. Pierre PERSONNET, Conseiller
- M. Gilbert NATURALE, Adjoint au maire

Etaient absents excusés formulant procurations le cas échéant : 1

- M. Alban TRIVERO, Conseiller donne procuration à M. Florian GIRARD, Adjoint au maire

Etaient absent non excusé : 0

Membres en exercice : 11

Ordre du jour :

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal.

1. Approbation du compte rendu précédent.....2
2. Création visite virtuelle église St Nicolas2
3. Travaux église St Nicolas à Montrond.....3
4. Navette du samedi.....3
5. Convention relative à l'intervention du centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL 2020/20224
6. Commission CCID et CCAS.....4
 - A. Commission communale des impôts directs5
 - B. Centre Communal d'Action Sociale.....5
7. Décision modificative n°1 budget principal5
8. Décision modificative n°1 budget assainissement.....6
9. Tarifs caveaux7
10. Validation prestataire portage des repas7
11. Questions diverses.....8
 - A. Demande d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques du chemin Pierre Vignet d'en haut.....8
 - B. Problème limitation de vitesse.....8

**Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil décide que l'ensemble des votes de la séance aura lieu au scrutin public*

1. Approbation du compte rendu précédent

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE** à la majorité de ses membres d'**APPROUVER** le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	RAMBAUD.B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT.C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURALE.G	MARRIN.C

2. Création visite virtuelle église St Nicolas

Dans le cadre de l'opération interrégionale de diversification de l'offre touristique estivale "Escapades baroques dans les Alpes" que la Fondation F.A.C.I.M (Fondation pour l'Action Culturelle Internationale en Montagne) développe depuis plusieurs mois en étroite collaboration avec les acteurs des 8 espaces valléens des Hautes vallées de Savoie, du Pays du Mont Blanc et de la Riviera française (arrière-pays de Menton), et dont le lancement grand public s'est effectué depuis le début de la saison touristique 2020, ont été réalisées 6 visites virtuelles sur le territoire du Pays d'art et d'histoire des Hautes vallées de Savoie.

L'objectif de ces visites virtuelles est de donner envie aux publics touristiques de venir découvrir nos territoires sous l'angle baroque, en montrant des édifices particulièrement représentatifs de cet art majeur de nos hautes vallées alpines, à la beauté incontestée.

Pour chaque visite virtuelle, il est prévu une arrivée en drone qui permet de resituer l'édifice dans son exceptionnel environnement et les paysages somptueux qui l'entourent. Ensuite, le visiteur peut à loisir se déplacer dans l'édifice à l'aide de sa souris ou de son écran tactile pour visiter le site et découvrir de plus près les trésors baroques qui lui plairont le plus, dans les heures et les jours qui viennent, ces visites virtuelles seront mises en ligne sur le nouveau site grand public www.escapades-baroques.fr, outil (en ligne depuis début juillet) de promotion des diverses réalisations de l'opération et des sites baroques et feront également faire l'objet de mises en avant sur les réseaux sociaux ou sur les sites des partenaires de l'opération dont les offices de tourisme qui pourraient ainsi par exemple utiliser ces visites sur les écrans dont ils disposent à l'accueil le cas échéant.

Afin de pouvoir prolonger ce travail, la fondation a négocié avec le prestataire qui a réalisé ses 6 premières visites virtuelles un tarif privilégié de 650€ TTC.

Ce dernier reviendra sur le territoire fin août pour filmer la dernière des 6 visites virtuelles.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'**APPROUVER** la création d'une visite virtuelle à l'église St Nicolas à Montrond pour le coût de 650€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré **APPROUVE** la création d'une visite virtuelle à l'église St Nicolas à Montrond pour le coût de 650€ TTC.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	RAMBAUD.B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT .C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURELE.G	MARRTIN.C

3. Travaux église St Nicolas à Montrond

Monsieur le Maire rappelle que la restauration du retable et du tableau dieu le père sont terminés, l'association « patrimoine Montrond Savoie » nous avait sollicité pour faire des devis pour finir de restaurer l'église. Un devis de 5 030€ HT pour les travaux de maçonnerie à l'intérieur, un devis de 3 525€ HT pour le parquet et un devis de 11 800€ HT pour l'installation du procédé MUR-TRONIC pour les remontées d'humidité.

De plus nous avons lancé un marché pour la restauration du clocher, après mise en concurrence, trois entreprises ont fait des offres.

La commission d'appel d'offre réuni le vendredi 14 août 2020 a attribué le marché à l'entreprise Constantin Charpente qui produit l'offre la moins chère et la plus qualitative pour un montant de 44 193,20€ HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- **D'ATTRIBUER** ce marché à cette entreprise et de déclencher les demandes de subventions.
- **DE VALIDER** les trois devis pour la maçonnerie, le plancher et les remontées d'humidité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** ce marché à l'entreprise Constantin Charpente
- **AUTORISE** monsieur le Maire à effectuer les démarches pour obtenir des subventions.
- **VALIDE** les trois devis pour la maçonnerie, le plancher et les remontées d'humidité.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	RAMBAUD.B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT .C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURELE.G	MARRTIN.C

4. Navette du samedi

La société SSDS nous demande la possibilité d'utiliser la navette les 6 samedis hors vacance scolaires pour faire un circuit Albiez-Montrond/Saint Jean de Maurienne en vue de monter des enfants (action menée avec l'ESF), le matin pour aller les chercher et fin d'après-midi pour les redescendre.

Le coût du chauffeur reste à la charge de SSDS.

Est-ce que la commune souhaite mettre à disposition la navette gratuitement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'AUTORISER à mettre à disposition la navette comme expliqué ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à mettre à disposition la navette gratuitement et avec les modalités précitées.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	RAMBAUD.B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT.C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURELE.G	MARTIN.C

5. Convention relative à l'intervention du centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL 2020/2022

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion propose de longue date aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre de prestations soumises à participation financière.

La nouvelle convention de partenariat, signée entre le Cdg73 et la Caisse des dépôts couvre la période 2020/2022.

Cette convention instaure une mission supplémentaire pour les centres de gestion, qui conduit à organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR). La mise en œuvre de ces entretiens nécessitera la fiabilisation, en amont, du Compte individuel retraite (CIR) de chaque agent concerné afin d'apporter, lors de ces APR, une information la plus précise et la plus complète possible.

L'exercice de cette mission facultative génère des coûts significatifs pour le Centre de gestion, qui ne sont pas entièrement couverts par la contribution financière versée par la Caisse des Dépôts et qui nécessitent par conséquent une contribution financière des collectivités.

Il est rappelé que la signature de la convention ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de la convention n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'**AUTORISER** à signer la convention avec le Centre de gestion pour la période 2020-2022.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention relatif aux interventions du Cdg73 sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,

APPROUVE la convention susvisée et annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	RAMBAUD.B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT.C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURELE.G	MARTIN.C

6. Commission CCID et CCAS

A. Commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élaboration d'une liste de présentation de 24 membres susceptibles de composer la Commission Communale des Impôts Directs, qui, selon l'article 1650 du code général des impôts, doivent être de nationalité française, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils et être inscrits aux rôles des impositions directes de la commune. Le Centre des Impôts désignera parmi ces membres potentiels les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants. La CCID est présidée par le Maire ou son représentant.

Après discussion, le Conseil Municipal, **DECIDE** de proposer les candidats volontaires suivants :

Annie VIAL, André BIZEL-BIZELLOT, Bruno RAMBAUD, Gilbert NATURALE, Florian GIRARD, Solange GRAND, Emmanuelle CHAIX, Alain MOLLARET, Cyril BIZEL-BIZELLOT, Alban TRIVERO, Pierre PERSONNET, Cédric MARTIN.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	RAMBAUD.B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT.C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURALE.G	MARRTIN.C

B. Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose qu'il convient de nommer les membres du Centre Communal d'Action Sociale, dont le budget est essentiellement destiné à la gestion du service « Enfance et Jeunesse ».

Conformément au décret 95-562 du 06/05/95 modifié, le Maire en est président de droit et le CCAS doit comprendre un maximum de 8 délégués du Conseil Municipal ainsi qu'un nombre égal de personnes qualifiées.

Le Maire propose pour composer le CCAS d'Albiez-Montrond :

Délégués du Conseil Municipal : le Maire, Solange GRAND, Alban TRIVERO, Pierre PERSONNET, Cyril BIZEL-BIZELLOT, Emmanuelle CHAIX

Personnes qualifiées : Corinne CHAUMAZ, Bernadette LEARD, Julia CELLE, Caroline BRUN-DIDIER, Mélanie BLANCHOZ, Brigitte BETRANCOURT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne pour composer le CCAS d'Albiez-Montrond :

Délégués du Conseil Municipal : le Maire, Solange GRAND, Alban TRIVERO, Pierre PERSONNET, Cyril BIZEL-BIZELLOT, Emmanuelle CHAIX

Personnes qualifiées : Corinne CHAUMAZ, Bernadette LEARD, Julia CELLE, Caroline BRUN-DIDIER, Mélanie BLANCHOZ, Brigitte BETRANCOURT

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	RAMBAUD.B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT.C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURALE.G	MARRTIN.C

7. Décision modificative n°1 budget principal

La présente décision modificative a pour objet :

- L'augmentation de 35 306€ au compte 1316 pour annuler deux titres de 2015 pour le SDES qui correspondait à une subvention, le titre de recette avait été fait sans avoir reçu la subvention. C'est le SDES qui nous demande donc d'annuler ces deux titres.
- L'augmentation de 20 600€ au compte 204 pour pouvoir augmenter des recettes en investissement sur le budget assainissement qui avait besoin de plus de crédit en dépense d'investissement.
- La diminution de 55 906€ au compte 2313 pour pouvoir équilibrer la décision modificative.

Chapitre	Article	Dépenses d'investissement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
13	1316 : Autres établissements publics locaux	+ 35 306€	
23	2313 : constructions		-55 906€
204	2041641 : SPIC	+ 20 600€	
TOTAL		+ 55 906€	-55 906€
SOLDE		0€	

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à la majorité de ses membres d'APPROUVER les mouvements constituant la décision modificative n° 1 au budget principal de l'exercice 2020, s'équilibrant en dépenses pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	RAMBAUD.B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT.C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURALE.G	MARTIN.C

8. Décision modificative n°1 budget assainissement

La présente décision modificative a pour objet :

- L'augmentation de 8 700€ au compte 1312 pour annuler le solde de subvention du département concernant les travaux du Mollard qui avait été titré mais pas versé.
- L'augmentation de 11 900€ au compte 2031 pour solder la mission de Profils études concernant la remise à niveau de la station d'épuration et pour les autres missions pour le tronçon IJ et l'actualisation du schéma directeur d'assainissement.

Pour équilibrer nous augmentons en recette la subvention versée par le budget principal qui est retranscrit dans la DM n°1 du budget principal.

Chapitre	Article	Dépenses d'investissement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
13	1312 : Régions	+ 8 700€	
20	2031 : Frais d'études	+ 11 900€	
TOTAL		+20 600€	
SOLDE		+ 20 600€	

Chapitre	Article	Recettes d'investissement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
13	1314 : Communes	+ 20 600€	
TOTAL		+20 600€	
SOLDE		+ 20 600€	

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à la majorité de ses membres d'APPROUVER les mouvements constituant la décision modificative n° 1 au budget annexe assainissement de l'exercice 2020, s'équilibrant en dépenses pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	RAMBAUD.B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT.C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURALE.G	MARTIN.C

9. Tarifs caveaux

Conformément à la législation en vigueur, les tarifs des caveaux sont établis par rapport à leur prix coûtant Hors Taxe et le coût du terrassement est réparti entre tous les caveaux installés par la commune :

Ainsi, le tarif des caveaux édifiés pour la commune dans le cadre des opérations de réaménagement du cimetière d'Albiez le Vieux est le suivant :

- Caveaux 2 Places : 1 917 €
- Caveaux 4 Places : 2 295 €

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE ces tarifs,
- PRECISE que ce prix ne comprend pas l'achat de la concession, dont les tarifs ont été fixés par délibération du 05 mai 2012.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER.J	GRAND.S	RAMBAUD.B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT.C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURALE.G	MARTIN.C

10. Validation prestataire portage des repas

Monsieur le Maire rappelle que nous avons lancé un marché à procédure adaptée pour la fourniture de repas en liaison froide, cependant personne n'a déposé de dossier. Ce sont alors les propriétaires du Gîte de la Vilette qui s'étaient engagés à fournir des repas en restauration différée en liaison chaude et froide.

Suite à leur départ prévu au 31 août 2020 du gîte de la Vilette, il a fallu retrouver un prestataire.

Une réunion avec Baptiste Celle de la Maison Blanche a eu lieu samedi dernier, Me Celle est très favorable au projet et voudrait souhaiter signer la convention du 03 septembre au 15 octobre pour débiter.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et de l'autoriser à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **VALIDER** la proposition du prestataire
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer cette convention

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER. J	GRAND.S	RAMBAUD. B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT .C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURALE.G	MARTIN.C

11. Questions diverses

A. Demande d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques du chemin Pierre Vignet d'en haut

Les habitants situés sur le chemin de pierre Vignet d'en haut ont déposés une pétition pour faire une demande d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques du chemin en question.

Pour eux il y a un impact visuel et une dévalorisation des biens, un impact pour la santé.

C'est une rue parmi les autres qui reste encore à enfouir.

Monsieur le Maire propose de faire des demandes auprès d'Enedis, et du SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) ainsi que faire des devis par un maître d'œuvre pour évaluer les coûts.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré ACCEPTE de faire des devis.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER. J	GRAND.S	RAMBAUD. B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT .C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURALE.G	MARTIN.C

B. Problème limitation de vitesse

Suite à la réception de deux courriers d'habitants des Rieux et du Collet d'en bas concernant une requête pour trouver des solutions pour faire ralentir les usagers de la route.

Monsieur le Maire rappelle que les hameaux sur la route départementale sont hors agglomération donc géré par les services du TDL.

La demande a été transféré à leur service et Monsieur le Maire en a déjà parler lors d'une réunion avec eux. Ils vont étudier les meilleures solutions qui seront envisageables pour solutionner le problème.

Séance levée à 21h56

Monsieur Le Maire,

Jean DIDIER



*Monsieur le Maire
DIDIER Jean*

